

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1786 :

Avenant n°12 à la convention de transfert n°63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au SIDELEC Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEÉ Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
9742197401CA-20241216-36-1786-DE
Date de réception en préfecture : 19/12/2024
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1786 : Avenant n°12 à la convention de transfert n°63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au SIDELEC Réunion.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération du Conseil municipal du 09 décembre 2011, Affaire n°35/2032, la Ville de Saint-Pierre a transféré la maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution publique d'électricité en zone rurale au SIDELEC REUNION.

Il importe de préciser que les opérations antérieures de 2012 à 2020 ont été soldées par les précédents avenants.

Le présent avenant n° 12, a pour objet d'arrêter le bilan du programme de 2021, comme suit :

- Coût définitif du programme :	905 518.31 € HT
- Financement définitif du programme :	
➤ FACé (80 % HT des dépenses éligibles) :	459 406.49 €
➤ PCT (40 % HT des dépenses éligibles) :	129 029.18 €
➤ Participation communale définitive (35.25 %) :	317 082.64 €

Et de définir la programmation au titre de 2024 et de son financement prévisionnel :

- Coût prévisionnel du programme :	1 665 787.82 € HT
- Financement prévisionnel du programme :	
➤ FACé :	876 033.74 €
➤ PCT :	228 298.26 €
➤ Participation communale prévisionnelle :	561 455.82 €

Le bilan de la programmation 2021, la programmation 2024 et le projet d'avenant n°12 sont joints en annexe.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ARRETER** le bilan de la programmation de 2021 ainsi que son financement définitif ;
- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel de 2024 ainsi que la participation financière prévisionnelle de la commune ;
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 12 à la convention de transfert n° 63/2011 du 22/12/2011 de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale à SIDELEC Réunion ;
- **DE L'AUTORISER** lui ou l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1786-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024